

095497

**MAZARS & GUERARD**

*Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes*

Société anonyme au capital de 8.320.000 euros

Siège social : 39, rue de Wattignies - 75012 PARIS

784 824 153 RCS PARIS

Greffe du Tribunal de  
Commerce de Paris  
I M R

- 8 MARS 2006

N DE DEPOT *23027*

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 19 OCTOBRE 2005**

Extrait du procès-verbal

.....

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, prend acte des démissions de Messieurs Arnould BACOT (co-Commissaire aux comptes titulaire), Dominique SAVELLI (co-Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Arnould BACOT) et Jean-Noël PINAULDT (Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Richard DESPRATS, Commissaire aux comptes titulaire) de leurs fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer, pour remplacer Monsieur Arnould BACOT aux fonctions de co-Commissaire aux comptes titulaire, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2009 :

- Le cabinet BDO MARQUE & GENDROT,  
dont le siège social est sis : 23, rue Cronstadt - 75015 Paris,  
342 528 825 RCS PARIS.

Le cabinet BDO MARQUE & GENDROT, représenté par Monsieur Patrick GIFFAUX, a déclaré, par lettre séparée, accepter le mandat qui lui est confié et qu'il n'existait aucun empêchement à sa nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

L'Assemblée Générale prend acte que, d'un commun accord entre la Société, Monsieur Arnould BACOT et le cabinet BDO MARQUE & GENDROT, il a été convenu que ce dernier, pressenti aux fonctions de co-Commissaire aux comptes titulaire, certifiera les comptes de l'exercice clos le 31 août 2005, en collaboration avec Monsieur Richard DESPRATS, Commissaire aux comptes titulaire.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer, pour remplacer Monsieur Dominique SAVELLI aux fonctions de co-Commissaire aux comptes suppléant du cabinet BDO MARQUE & GENDROT, co-Commissaire aux comptes titulaire, à compter de ce jour et pour la durée du mandat du co-Commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2009 :

- Monsieur Jean-Noël PINAULDT,  
né le 16 septembre 1953, à Conakry (Guinée),  
de nationalité française,  
155, rue de Tonnerrolles - 92210 Saint-Cloud.

Monsieur Jean-Noël PINAULDT a déclaré, par lettre séparée, accepter le mandat qui lui est confié et qu'il n'existait aucun empêchement à sa nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer, pour remplacer Monsieur Jean-Noël PINAULDT aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Richard DESPRATS, Commissaire aux comptes titulaire, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2007 :

- Monsieur Arnould BACOT,  
né le 20 juin 1952, à Paris,  
de nationalité française,  
111, rue Cardinet – 75017 Paris.

Monsieur Arnould BACOT a déclaré, par lettre séparée, accepter le mandat qui lui est confié et qu'il n'existait aucun empêchement à sa nomination.

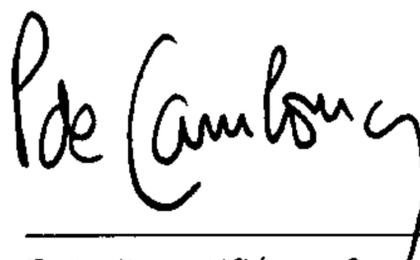
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

.....



---

Extrait certifié conforme  
Patrick de Cambourg  
Président